

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION NOGENT-SUR-MARNE

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

3/5 avenue Watteau – 94130 NOGENT SUR MARNE

877 797 118 RCS de Créteil



Tarifs d'honoraires des actes médicaux les plus courants pratiqués par votre médecin au 20 Juin 2025¹

(Site Point Vision Nogent, 5 Place Pierre Semard – 94130 Nogent-sur-Marne)

Le Docteur Rémi ROSENBERG, exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Michele LEITE, exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

Le Docteur Anthony TRAN, exerce dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2, adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter l'annuaire santé du site www.ameli.fr

« Votre médecin exerçant dans le secteur conventionnel à honoraires libres dit SECTEUR 2 adhérent à l'option de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM, détermine librement, à ce titre, le montant de ses honoraires qui peuvent donc être supérieurs à ceux fixés par la Convention le liant à la sécurité sociale, modéré par son adhésion à l'option de pratique tarifaire maîtrisée. Ce montant doit cependant être déterminé avec tact et mesure, conformément à l'article 53 du Code déontologie médicale, en tenant compte de la complexité de l'acte, de la situation du patient, de la réglementation en vigueur ou de circonstances particulières.

La facturation de dépassements d'honoraires est par ailleurs interdite pour les bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS)² sauf en cas d'exigence exceptionnelle de leur part concernant l'horaire ou le lieu des actes pratiqués. »

« Seuls peuvent vous être facturés des frais correspondant à une prestation de soins rendue. Le paiement d'une prestation qui ne correspond pas directement à une prestation de soins ne peut pas vous être imposé ».

Remboursement par la sécurité sociale des actes réalisés par votre médecin ophtalmologiste :

- **70% si parcours de soins coordonnés (90% en Alsace sauf régimes spéciaux)**
- **30% hors parcours de soins coordonnés**
- **100% si ALD (affection longue durée), maternité, CMU/ACS (nouvellement CSS), AME**

Remboursement par les assureurs complémentaires : selon contrat

¹ En application de l'Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins

² Désormais remplacées par la « Complémentaire Santé Solidaire avec ou sans participation financière » : <https://www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr/complementairesantesolidaire.php>

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION NOGENT-SUR-MARNE

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

3/5 avenue Watteau – 94130 NOGENT SUR MARNE

877 797 118 RCS de Créteil



Notre centre est ouvert de 9h à 18h du lundi au vendredi. Néanmoins, pour souscrire à votre convenance et conformément aux dispositions de la convention médicale, un rendez-vous pourra vous être donné le samedi : quel que soit le secteur du médecin, un dépassement modéré du tarif conventionnel sera appliqué le samedi avec tact et mesure.

ACTES PROFESSIONNELS LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET**(Tarifs SECTEUR 2)**

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation / C+MPC	31,50€	31,50€
Consultation (C)	50€	23€
Avis ponctuel de consultant (APC)	100€	50€
Acte non remboursable	Voir lentilles de contact	Voir lentilles de contact

Un acte spécifique non remboursable par la sécurité sociale peut être réalisé en même temps qu'un acte remboursable (Art.66 Convention médicale).

« Votre médecin doit obligatoirement vous informer avant de réaliser un acte non remboursé par la sécurité sociale. En outre, dès lors que les dépassements d'honoraires des actes et prestations facturés atteignent 70 €, votre professionnel doit vous en informer par écrit, préalablement à la réalisation de la prestation ».

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION NOGENT-SUR-MARNE

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

3/5 avenue Watteau – 94130 NOGENT SUR MARNE

877 797 118 RCS de Créteil

**ACTES TECHNIQUES LES PLUS COURAMMENT PRATIQUES AU CABINET
(SECTEUR 2)**

Accès direct spécifique : Lunettes, Glaucome	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Vision binoculaire + motricité	84,47€	40,02€
Vision binoculaire + exploration des flux lacrymaux	65,44€	34,92€
Motricité + exploration des flux lacrymaux	65,09€	35,84€
Motricité + RNM	65,66€	36,66€
Motricité + Pachymétrie	65,92€	37,03€
OCT + Fond d'oeil	138,74€	63,74€
OCT + exploration des flux lacrymaux	123,80€	58,80€
OCT + Pachymétrie	124,34€	59,34€
OCT + RNM	124,12€	59,12€
OCT + Biométrie	130,81€	65,81€
Champ visuel + Pachymétrie	93,41€	50,22€
Champ visuel + RNM	92,19€	49,85€
RNM + exploration des flux lacrymaux	69,43€	29,43€
Fond d'œil + RNM	93,99€	38,99€
Fond d'œil + Pachymétrie	89,21€	39,€
Biométrie + RNM	91,14€	43,14€
Biométrie + FO	89,76€	47,76€
Pachymétrie + exploration des flux lacrymaux	90,88€	29,88€
Acuité visuelle - Réfraction	20,80€	20,80€

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION NOGENT-SUR-MARNE

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

3/5 avenue Watteau – 94130 NOGENT SUR MARNE

877 797 118 RCS de Créteil



Lentilles de contact	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Forfait adaptation simple (hors nomenclature)	110€	Hors nomenclature
Forfait adaptation torique (hors nomenclature)	130€	Hors nomenclature
Forfait adaptation presbytie (hors nomenclature)	160€	Hors nomenclature
Acuité visuelle – Réfraction	20,80€	20,80€

Nous réalisons un devis pour tout dépassement d'honoraires d'actes et prestations, égal ou supérieur à 70 euros.

Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute information sur les tarifs des prestations pratiquées, préalablement à la réalisation d'actes médicaux pratiqués à distance ou de visites à domicile, ainsi qu'aux conditions de leur prise en charge et de dispense éventuelle d'avance des frais.

CENTRE MEDICAL OPHTALMOLOGIQUE POINT VISION NOGENT-SUR-MARNE

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de médecins au capital de 10.000 euros

3/5 avenue Watteau – 94130 NOGENT SUR MARNE

877 797 118 RCS de Créteil

